



La Liberté de la presse face aux crises politiques et sociales en Afrique de l'Ouest

Rapport Février Mars 2021



Introduction

La liberté de presse et d'expression demeure l'une des préoccupations majeures dans bien des pays d'Afrique de l'Ouest, tant elle est constamment remise en cause, notamment au gré des situations et des événements sociopolitiques. Au Burkina Faso, au Mali, au Niger, en Mauritanie et au Sénégal, les professionnels des médias et les activistes des réseaux sociaux deviennent presque systématiquement des cibles lorsque surviennent des crises politiques ou sociales. En témoignent les nombreuses atteintes aux libertés à lors des crises sécuritaires, politiques et sanitaires. En effet, entre février et mars 2021, les crises politiques qui ont secoué le Niger et le Sénégal ont mis à rude épreuve la liberté d'expression et de la presse soient à travers des pressions à la limite de la censure, soit par la coupure de l'accès à internet. A l'occasion de ces crises, les journalistes sont à la fois des cibles des manifestants et des pouvoirs de répression.

Dans le même ordre d'idées, l'on note la poursuite des harcèlements judiciaires contre les professionnels des médias et des activistes à travers des plaintes suivies d'arrestations ou de condamnations par les tribunaux au Mali, en Mauritanie et au Burkina. Globalement, même si des motifs de satisfaction se signalent notamment en Mauritanie et au Mali avec la libération de journalistes emprisonnés, la liberté de presse et d'expression reste encore tributaire des contingences sociopolitiques et de leurs gestions par les pouvoirs publics qui préfèrent, le plus souvent, le raccourci du musèlement de la presse et la coupure d'internet pour étouffer la libre expression de la diversité des opinions.

1. La liberté d'expression et de la presse à l'épreuve des crises politiques et institutionnelles

La crise politique post-électorale au Niger consécutive à l'annonce des résultats donnant le candidat Bazoum Mohamed vainqueur du second tour de l'élection présidentielle a donné lieu le 23 février 2021 et jours suivants à des manifestations violentes. Ces violences ont fait des morts et d'importants dégâts matériels : destructions des biens publics et privés, saccages des boutiques et stations-services, des banques et services de transferts d'argent, incendies de domiciles, etc.

Les professionnels des médias n'ont pas échappé à ces violences. En effet, le domicile du Directeur du groupe de presse Sarraounia et correspondant de Radio France Internationale (RFI), Moussa Kaka, a été incendié le 24 février à Niamey. D'autres journalistes ont également subi des violences physiques suivies de la confiscation de leurs matériels de travail. Ce fut le cas du cameraman M. Oumar de Sikka TV Niger (cf. [Violences électorales au Niger: la-mfwa condamne les agressions-des journalistes](#)).

Outre ces violences physiques, cette crise post-électorale a entraîné la coupure de l'accès à internet par les autorités nigériennes afin d'empêcher les populations et surtout les activistes d'avoir accès aux réseaux sociaux où sont lancés des appels à manifester. Ce sont là de graves violations des libertés individuelles et collectives notamment celle d'expression et de la presse. Il convient de noter que ces coupures ont entraîné la suspension de fait de plusieurs médias en ligne (cf. [Internet rétabli au Niger après dix jours de coupure](#)).

Au Sénégal, les manifestations violentes consécutives à l'arrestation de l'opposant Ousmane Sonko accusé de viol, ont engendré plusieurs dizaines d'interpellations dont des activistes des droits humains. Dans la foulée, les professionnels des médias ont été empêchés d'assurer une couverture médiatique des événements dans des conditions acceptables. « Ce qui se passe est extrêmement grave dans ce pays. Il y a une réelle entrave à la liberté de presse (...) A l'Assemblée nationale, les journalistes sont parqués et interdits d'accès à l'Hémicycle. Il est temps que les organisations soucieuses des libertés de presse se lèvent pour que le droit à une information plurielle inscrit dans la Constitution soit sauvegardé et respecté ». (...) a soutenu Ibrahima Lissa Faye, Président de l'association des professionnels de la presse en ligne (APPEL) sur sa page Facebook. (voire : [La mfwa dénonce la répression massive des droits à la manifestation au Sénégal](#))

L'on se souvient encore que lors des événements qui ont conduit à la chute du Président Malien Ibrahim Boubacar Keita et la prise du pouvoir par la junte militaire suivie de la mise en place de la transition, les professionnels des médias ont été victimes d'atteintes à leur sécurité et à leur liberté. S'en étaient également suivies des interpellations et l'adoption de textes restrictifs de la liberté de la presse.

Dans la plupart des pays, la crise sécuritaire due au terrorisme et celle sanitaire liée à la pandémie de la covid-19 avaient également provoqué des mesures restrictives des libertés notamment d'expression et de la presse. C'est le cas du décret pris par les autorités de transition en décembre 2020 : [Mali: les autorités de la transition annoncent des mesures liberticides](#). Ce fut le cas au en 2019 au Burkina Faso avec la révision du Code pénal (lire à ce sujet : [La liberté d'expression en ligne prise en otage par des lois liberticides au nom de la lutte contre le terrorisme au Burkina Faso](#)).

Comme on peut le constater, dans les situations de crises, les libertés démocratiques et les droits humains sont remis en cause tant par les pouvoirs publics que par les citoyens révoltés contre leurs gouvernants ou protestant contre des situations d'injustices.

2. Les harcèlements judiciaires, l'autre marteau sur la tête des journalistes et des activistes

Les recours à la justice semblent de plus en plus des armes efficaces contre la liberté de la presse et l'activisme sur les réseaux sociaux. Au cours des mois de février, des journalistes ont été attirés devant les tribunaux pour diffamation par des tierces personnes, notamment des acteurs politiques et même par des confrères. C'est le cas du Journaliste Ladji Bama, Rédacteur en Chef du bimensuel « Courrier Confidentiel », au Burkina Faso, qui a été jugé le 1^{er} pour diffamation. Suite à une publication sur sa page Facebook, le parti au pouvoir le Mouvement du peuple pour le progrès (MPP), suspecté par le journaliste d'être derrière une tentative d'assassinat qui l'aurait visé le 10 novembre 2020, a estimé avoir été diffamé. Le journaliste a finalement été condamné le lundi 15 mars 2021 à verser une amende de 1 million de FCFA et 1 million de F CFA au titre de frais exposés (frais d'avocats et autres de la partie plaignante). En outre le délibéré enjoint le journaliste de « supprimer l'article et les postes sur sa page Facebook ». Mais Ladji Bama a fait appel et l'on attend la suite.

En Mauritanie, Moussa Ould Behli, président de l'Association des Journalistes Mauritaniens a été condamné à trois mois de prison avec sursis, " par le tribunal régional de Nouakchott-Ouest pour diffusion de fausses nouvelles via Internet " et " diffamation ". Cette condamnation fait suite à la plainte d'un de ses confrères, Mohamed Salem Ould Dah président du Syndicat des Journalistes Mauritaniens (SJM). ([Un journaliste condamné à 3 mois de prison avec sursis suite à la plainte d'un confrère](#)).

Cette affaire serait, selon plusieurs professionnels des médias, la traduction de la rivalité entre les deux organisations qui fragilise davantage la presse en Mauritanie, déjà assaillie par de nombreuses difficultés de tous ordres. En effet, en Mauritanie, le secteur des médias dans son ensemble est confronté à la précarité des entreprises de presse privées, à l'insuffisance de professionnalisme de ses animateurs, au faible soutien de l'Etat, à la pression des politiques à travers les harcèlements judiciaires, etc.

Toutes ces difficultés ont amené les nouvelles autorités à prendre la décision d'assainir le secteur des médias : [Mauritanie: vers un assainissement du secteur et une émergence d'entreprises de presse viables](#).

Ces situations d'instrumentalisation de la justice pour étouffer la liberté de presse et d'expression constituent une préoccupation pour l'Etat de droit. Elles se dressent, de plus en plus, comme des marteaux qui planent en permanence sur la tête des professionnels de l'information et des activistes des réseaux sociaux.

Fort heureusement, il y a quelques bonnes nouvelles comme la libération de deux journalistes condamnés pour outrage à magistrats au Mali. Cette libération fait suite à une médiation des organisations professionnelles des médias du Mali : [La mfwa salue la remise en liberté de deux journalistes exhorte les autorités maliennes à garantir la liberté de la presse](#).

3. Recommandations : Poursuivre la sensibilisation, les dénonciations et l'interpellation

La liberté d'expression est un perpétuel combat. Elle requiert un engagement permanent surtout dans des contextes nationaux où les processus démocratiques chancellent. Aussi, face aux atteintes répétées à ces droits humains fondamentaux dans la gestion des crises politiques et institutionnelles, il apparaît important de poursuivre la sensibilisation, la mobilisation et l'interpellation pour préserver et renforcer les libertés démocratiques. Les recommandations suivantes peuvent donc être formulées à l'adresse des pouvoirs publics mais aussi des professionnels des médias à travers leurs organisations professionnelles.

- Aux gouvernements et institutions ;

La Fondation des médias pour l'Afrique de l'Ouest (MFWA) les interpelle sur les risques de faire de la presse et des réseaux sociaux comme boucs émissaires dans la gestion des crises politiques, sécuritaires, sanitaires, etc. La MFWA les encourage à impliquer davantage les médias dans la recherche des solutions les plus structurantes, les plus appropriées et les plus durables lorsque surviennent les crises au lieu de chercher les museler et à empêcher l'accès des citoyens à l'information qui est un droit constitutionnel.

Enfin, La MFWA interpelle les gouvernants sur la sécurité des journalistes et de leurs lieux de travail ou d'habitation face aux assauts des groupes incontrôlés, parfois instrumentalisés par des officines politiques.

- Aux organisations professionnelles des médias

La MFWA rappelle que c'est dans l'unité et la solidarité agissante qu'elles pourront réussir le combat pour la défense et le renforcement de la liberté de presse et d'expression. Les rivalités internes ne feront que les fragiliser dans des contextes où elles sont déjà exposées à d'énormes défis législatifs, économiques et organisationnels.

La MFWA les interpelles sur les rôles et responsabilités dans le renforcement du professionnalisme comme moyen de se prémunir des poursuites judiciaires et autres tentatives de musèlement qu'elles viennent des acteurs étatiques ou des groupes incontrôlés.



Media Foundation for West Africa

32 Otele Avenue, East Legon,

Telephone: +233 (0) 302 555 327

Twitter: @TheMFWA

Facebook: Media Foundation for West Africa

info@mfwawest.org

www.mfwawest.org



[@themfwa](https://twitter.com/themfwa)



www.mfwawest.org



[themfwa](https://www.facebook.com/themfwa)